



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 22 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 22 mars à 9h45, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Jean RONSIN, André LAITU, Pascal HERVE (Suppléant de M. GEORGET), Yann SOULABAILLE, Jean-Francis RICHEUX

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Marie-Edith MACE, Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Régis GEORGET, Georges DUMAS, Patrick HERVIOU, Guillaume PERRIN, Marcel le MOAL, Christian SORIEUX, Jean-Claude BELINE

Pouvoir :

- de Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER
- de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur Jean-Francis RICHEUX

Assistaient également : Messieurs Charles LERAY Paierie Départementale, Monsieur Yvon MELLET du SIEFT, Messieurs Antoine DECONCHY, Olivier VINCENT et Camille SIMON, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Michel DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 11

Date de la convocation : le 15 mars 2024

N°24/03-12 Revalorisation ticket restaurant

Comité syndical du 22 mars 2024

N°24/03-12 Revalorisation ticket restaurant

Rapport,

Vu la délibération du 9 novembre 2004 approuvant la mise en place des chèques déjeuner aux agents.

Vu la délibération n° 15/10/12 modifiant les critères d'attribution et portant le montant de la participation du SMG35 à 4,80€.

Vu la délibération N°19/12/07 modifiant la valeur des tickets restaurant à 8,50€

Vu que cette prestation n'a pas été revalorisée depuis le 1^{er} janvier 2020

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) FIXER le montant de la participation du SMG35 à 5,40€ (soit 60% de la valeur d'un ticket de 9,50€)

2°) APPLIQUER cette modification à compter du 1^{er} avril 2024

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 22 mars 2024
Le Président,

J. Boivent

Joseph Boivent